

Argumentaire et tableau des coûts de l'opération de numérisation

	Investissement		Economie potentielle annuelle				
	Nombre de feuillets	Coût de la numérisation	Nb de consultat.	Gain temps de recherche (min.)	Coût de la recherche	Nb m2 nécessaire	coût stockage
Registre des familles et pièces justificatives							
Registres des familles	375'000	75'000	10'000	2	17'333	40	6'000
Pièces justificatives (enveloppes)	375'000	180'000	10'000	2	17'333	100	15'000
Registre des événements							
Registres des naissances <i>depuis 1955</i>	376'000	75'200	2'500	2	4'333	30	4'500
Registre des reconnaissances <i>depuis 1905</i>	64'000	12'800	500	2	867	30	4'500
Registre des mariages <i>depuis 1975</i>	101'000	20'200	1'500	2	2'600	15	2'250
Registre des décès <i>depuis 1985</i>	104'000	20'800	2'000	2	3'467	8	1'200
	1'395'000	384'000			45'933		33'450
	Coût de numérisation du feuillet	0.20	Coût horaire de la recherche	52.00	Coût annuel du m2	150.00	
	Coût de numérisation de l'enveloppe	0.48					

Registre des familles et pièces justificatives

Avant l'introduction d'INFOSTAR, l'officier d'état civil inscrivait tous les événements d'état civil des membres de la famille dans ce registre (mariage, naissance, divorce, décès, etc) permettant ainsi d'obtenir une synthèse des événements d'état civil d'une famille. Les inscriptions étaient effectuées sur la base des pièces justificatives reçues

La ressaisie des données dans INFOSTAR se fait sur la base du registre des familles et des pièces justificatives, à fin 2005 environ 200'000 personnes sont déjà dans la base de données, néanmoins les accès à ces supports papiers sont quotidiens et permettent de justifier en cas de doute la saisie dans INFOSTAR

La délivrance d'un acte d'origine, d'un certificat individuel d'état civil ou d'un certificat de famille implique la ressaisie des données dans INFOSTAR avant son émission

Registre des événements

Avant l'introduction d'INFOSTAR, l'officier d'état civil inscrivait également tous les événements d'état civil dans des registres spéciaux (Naissances, Reconnaissances, Mariages, Décès) Dès le 1.1.2005, l'officier d'état civil a l'obligation de saisir les événements d'état civil dans le registre informatisé INFOSTAR

A noter que les événements d'état civil survenus avant cette date ne seront **jamais ressaisis dans INFOSTAR**, car cette ressaisie a été jugée beaucoup trop complexe et dispendieuse

La délivrance d'un extrait d'acte lié à un évènement d'état civil avant le 1.1.2005, doit s'effectuer sur la base des registres papiers et à l'avenir sur la base des registres numérisés

Avantages de la numérisation des registres et des pièces justificatives

- Diminution du temps de recherche, de consultation et de réponse aux administrés (voir encadré en haut à droite)
- Gain d'espace de location (voir encadré en haut à droite)
- Accessibilité des données à partir de n'importe quel office et consultations simultanées
- Préservation des données : pas de détérioration comme documents papiers
- Prépare et facilite le passage à la Gestion électronique des données